

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Docelles , le 1er décembre 2012

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE DOCELLES

2, rue du Colonel Bertin .

88460 DOCELLES

Téléphone : 03 29 33 20 29

Mél : t088015@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Christian Chassary

Téléphone : 03 29 33 73 30

Télécopie : 03 29 33 21 84

Horaires d'ouverture : du lundi au mardi et du jeudi au vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 ou sur rendez-vous

Réf :

Objet : Délégation de signatures et de pouvoirs

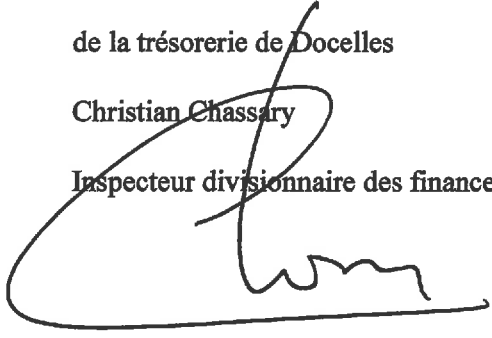
Je soussigné Christian Chassary , comptable de la Trésorerie de DOCELLES, donne délégation à Monsieur Rémi SIBILLE aux fins de signer en mon absence en mes lieux et place, tous documents relevant de ma gestion, y compris sur le compte Banque de France et les chèques sur le Trésor.

Le comptable public, responsable

de la trésorerie de Docelles

Christian Chassary

Inspecteur divisionnaire des finances publiques



Rémi SIBILLE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Docelles , le 1er décembre 2012

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE DOCELLES

2, rue du Colonel Bertin .

88460 DOCELLES

Téléphone : 03 29 33 20 29

Mél : t088015@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Christian Chassary

Téléphone : 03 29 33 73 30

Télécopie : 03 29 33 21 84

Horaires d'ouverture : du lundi au mardi et du jeudi au vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 ou sur rendez-vous

Réf :

Objet : Délégation de signatures et de pouvoirs

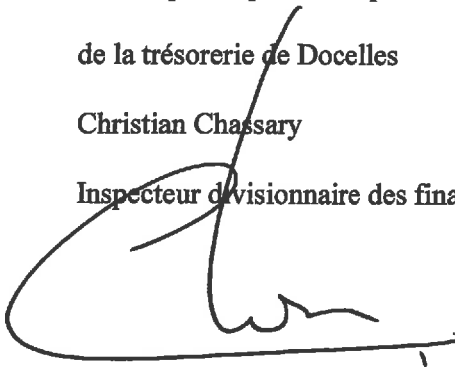
Je soussigné Christian Chassary , comptable de la Trésorerie de DOCELLES, donne délégation à Madame Christelle JOLY aux fins de signer en mon absence en mes lieux et place, tous documents relevant de ma gestion, y compris sur le compte Banque de France et les chèques sur le Trésor.

Le comptable public, responsable

de la trésorerie de Docelles

Christian Chassary

Inspecteur divisionnaire des finances publiques



Christelle JOLY



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
25, RUE ANTOINE HURAUT
88026 EPINAL CEDEX

réception du public : du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h 00 et de 13h 30 à 16h 00

CABINET
Téléphone : 03 29 69 25 00
Télécopie : 03 29 69 25 26
Mél. : ddfip88@dgifp.finances.gouv.fr

AVENANT N°2
A LA DELEGATION DE SIGNATURE
du 1er septembre 2012

LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

- Vu le décret n° 2012-1246, article 18, du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique qui a abrogé le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;
- Vu l'instruction générale du 16 août 1966 sur l'organisation du service des comptes publics, modifiée le 02 août 1984, publiée au Journal Officiel ;
- Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R 247-4
- Vu le décret 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;
- Vu le décret 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;
- Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2009 créant la Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges ;
- Vu le décret du 14 décembre 2009 portant nomination de Mme Maryse DEVAUX en qualité de Directrice Départementale des Finances Publiques des Vosges ;
- Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques du 14 décembre 2009 fixant la date d'installation au 21 décembre ;
- Vu la délégation générale de signature en date du 1^{er} septembre 2012

DEGIDE

L'article 9 est modifié comme suit :

Article 9 : Service comptabilité de l'Etat :

Reçoit délégation de signature à l'effet de signer les correspondances courantes, les envois de documents et accusés de réception émanant du service Comptabilité de l'Etat, ainsi que les déclarations de recettes ou de dépôts de fonds, les reçus de dépôts de valeurs, les états de prise en charge des amendes et condamnations pécuniaires, les déclarations de recettes en numéraire, les endossements de chèques ou effets, les chèques de banque, les autorisations de paiement dans d'autres départements ou à l'étranger, les rejets d'opérations comptables, les ordres de paiement, les chèques sur le Trésor, les ordres de virements bancaires ou postaux, les bordereaux et les tickets de remise à la Banque de France, les ouvertures, modifications et clôtures de comptes de dépôts et tous retraits de fonds, dans la mesure où ces documents concernent directement son service.

- Mme Béatrice CUNAT, Inspecteur des Finances Publiques, responsable du service.

Reçoit la même délégation de signature, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de Mme Béatrice CUNAT, sans que toutefois cette restriction soit opposable aux tiers :

- Mme Edith VION, Contrôleur des Finances Publiques ;

Reçoivent délégation de signature à l'effet de signer les déclarations de recettes en numéraire, les reconnaissances de dépôts de fonds éditées à la caisse et les bordereaux de dépôts de fonds auprès de la Banque de France, les états de prise en charge des amendes et condamnations pécuniaires :

- Mme Adeline LECOANET, Contrôleur des Finances Publiques.
- Mme Emilie PALACIN, Agent Administratif des Finances Publiques

Reçoivent délégation de signature à l'effet de signer les déclarations de recettes en numéraire, les reconnaissances de dépôts de fonds éditées à la caisse et les bordereaux de dépôts de fonds auprès de la Banque de France :

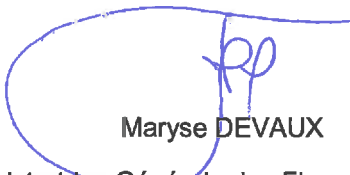
- Mme Ranya BEZAZ, Contrôleur des Finances Publiques ;
- Mme Isabelle PIERRE, Agent administratif des Finances Publiques ;
- Mme Sarah ACED, Agent administratif des Finances Publiques .

Les dispositions de la délégation spéciale de signature consentie à mes collaborateurs à compter du 1^{er} septembre 2012 demeurent inchangées, sauf en son article 9 modifié par le présent avenant.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juin 2013

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Epinal, le - 7 JUIN 2013



Maryse DEVAUX

Administratrice Générale des Finances Publiques